

## Chapitre I

# LA PRÉPOSITION ET LE GROUPE PRÉPOSITIONNEL : QUESTIONS DE SYNTAXE

La préposition est-elle un objet syntaxique ? Voilà la question à laquelle sera consacré ce chapitre. La tradition répond de manière positive en proposant une définition qui sera rappelée au § 1. L'examen systématique des propriétés attribuées à la préposition en vertu de cette définition montre qu'elle ne permet pas de rendre compte d'un certain nombre d'observations (§ 2. et 3.) et qu'il convient donc de reconsidérer la catégorisation syntaxique et de proposer des pistes qui mènent à une vue d'ensemble plus diversifiée (§ 4.).

### 1. Définition classique et propriétés typiques de la préposition

La tradition grammaticale s'accorde à caractériser la préposition comme un mot de relation ; ainsi le dictionnaire de linguistique écrit-il : « la préposition est un mot invariable qui a pour rôle de relier un constituant de la phrase [= le complément de la préposition] à un autre constituant ou à la phrase tout entière » (Dubois *et al.* 1994, s.v.). Dans la suite du même article, les auteurs précisent les rapports entre les trois termes, qui semblent occuper le même rang. La préposition et son complément forment « une unité dont les éléments entretiennent des rapports plus étroits qu'avec le reste de la phrase », c'est-à-dire un groupe prépositionnel. Ce dernier entretient avec la

phrase ou un de ses constituants une relation de dépendance (Denis & Sancier-Chateau 1994, s.v.) ou d'intégration (Riegel et al. 1994 : 369).

Cette définition s'applique sans aucun doute à la majorité des emplois des prépositions. Les propriétés principales se retrouvent dans des exemples représentatifs et banals comme :

- (1) *Dominique dépose la statuette sur / dans / contre l'armoire.*
- (2) *Je l'ai vu(e) avant quatre heures.*
- (3) *La porte de la maison doit être repeinte.*

Un examen quelque peu plus attentif de ces cas permet de dégager des propriétés plus précises que l'on attribue également communément à la préposition. Un premier ensemble de propriétés concerne la relation de celle-ci avec son complément :

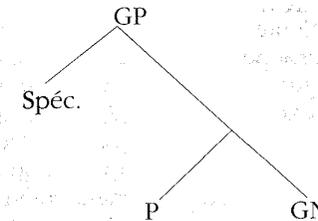
- A. Le complément de la préposition est un groupe nominal.
- B. Ce complément est obligatoire, unique et postposé.
- C. Il est sélectionné par la préposition qui en détermine certaines propriétés syntaxiques et qui exerce des contraintes sémantiques. Ainsi la préposition *avant* admet-elle un complément infinitif, alors que *dans*, *sur* et *contre* ne le font point ; celles-ci imposent comme complément un groupe nominal déterminé, tandis que *en* admet un nom nu (*dans la ville / en ville*). Cette même préposition se combine d'ailleurs avec certains noms et non avec d'autres, même si ces derniers en sont proches par le sens. Leeman (1998 : 106 ss) signale l'opposition entre *en colère*, *en adoration* et \* *en énervement*, \* *en vénération* ; pour pouvoir être admis le nom semble devoir évoquer un état non naturel et manifesté.
- D. La préposition assure la cohérence du groupe et fonctionne comme une barrière protégeant le complément de certaines opérations syntaxiques. Les contraintes sur la relativisation d'une composante du complément illustrent ce phénomène :

- (4) *La fenêtre sur le bord de laquelle dort le chat est celle du salon.*  
\* *La fenêtre de laquelle dort le chat sur le bord est celle du salon.*

E. La préposition fonctionne comme tête du groupe qu'elle forme avec son complément et peut dès lors recevoir un spécificateur de degré :

- (5) *Je l'ai vue juste / un peu avant quatre heures.*

Ces propriétés peuvent être captées dans la représentation syntaxique suivante, dans laquelle P représente la préposition, GN son complément, Spéc. le spécificateur de degré et GP le groupe prépositionnel :



La préposition possède ainsi les mêmes propriétés fondamentales que les autres classes de mots, lexicales ou grammaticales et elle est le centre d'un groupe prépositionnel.

Un second ensemble de propriétés concerne la relation du groupe prépositionnel avec les autres constituants de la phrase et plus en particulier avec l'élément dont il dépend et qui sera appelée tête externe :

- F. La tête externe sélectionne la préposition et, par son intermédiaire, l'ensemble du groupe. Le verbe *déposer*, par exemple, sélectionne une préposition locative sélectionnant à son tour un complément approprié.
- G. La préposition et le groupe prépositionnel apparaissent nécessairement dans la dépendance d'une tête externe ; celle-ci peut se situer au niveau de la phrase ou être un constituant phrastique.

Dans l'exemple (1), les groupes introduits par *dans*, *sur* et *contre* dépendent du verbe, alors qu'*avant* dans l'exemple (2) est à rattacher à la phrase ou, plus exactement peut-être, à une des propriétés phrastiques, le temps. L'exemple (3) enfin contient une préposition qui dépend d'un nom.

La propriété implique également qu'un groupe prépositionnel ne peut apparaître comme non dépendant.

- H. La préposition assure dès lors l'intégration du groupe et est indispensable à la bonne formation de l'ensemble.

A ces propriétés, il convient d'ajouter une dernière propriété, relative non aux rapports syntagmatiques que la préposition entretient avec le reste de la phrase, mais aux rapports paradigmatiques :

I. En tant que tête du groupe prépositionnel, la préposition détermine la catégorie du groupe dans ses rapports paradigmatiques.

Cette propriété, qui doit être distinguée de la propriété E. relative aux rapports internes dans le groupe prépositionnel, peut être comprise de deux manières, non équivalentes. La première est négative : le groupe prépositionnel n'est pas un groupe nominal, malgré la nature du complément. La deuxième réfère à l'équivalence ou à la proportionnalité du groupe avec une forme type. Dans les exemples (1) et (2), le groupe prépositionnel sera caractérisé comme un équivalent d'adverbe, comme il ressort de la commutation avec *où ?* ou *quand ?* ; dans l'exemple (3) ou dans *une couronne de roi*, une équivalence avec un adjectif est généralement admise : elle se fonde sur des alternances comme *sa porte* et *une couronne royale*.

La définition classique, présentée plus haut et les propriétés qui la concrétisent semblent avoir le statut d'évidences. Un examen attentif s'impose toutefois, et ce pour trois raisons :

En premier lieu, il s'agit de vérifier leur adéquation empirique et de mieux situer les emplois déviants ou atypiques.

En second lieu, il convient de trancher, à partir d'un dossier plus étoffé, entre deux interprétations concurrentes de la définition : la préposition est-elle un instrument grammatical qui garantit l'intégration de son complément dans la structure phrastique, auquel cas la préposition est une catégorie auxiliaire ou mineure, ou est-elle une catégorie lexicale majeure et occupe-t-elle dès lors dans le système grammatical une place analogue au verbe, au nom et à l'adjectif ?

En dernier lieu, il importe de vérifier si les propriétés avancées sont distinctives, c'est-à-dire si elles permettent de différencier la préposition des autres classes de mots et en particulier de l'adverbe et de la conjonction.

La discussion empirique se fera en deux étapes : nous considérerons d'abord la préposition et son complément (§ 2.) et ensuite le groupe prépositionnel et la phrase (§ 3.), avant de proposer des éléments de réponse aux questions soulevées ci-dessus (§ 4.).

## 2. La préposition et son complément

Les propriétés qui permettent de caractériser le rapport de la préposition et de son complément semblent robustes ; elles valent pour la grande majorité des groupes prépositionnels, mais elles ne se vérifient pas dans tous les

cas, ce qui oblige le grammairien à proposer une vue plus nuancée de la catégorie.

### 2.1. Le complément de la préposition est-il nominal ?

La réponse à cette question semble, à première vue, être négative. Il suffit de considérer les données suivantes qui illustrent la diversité des compléments admis par la préposition *pour* :

- (6) *Il l'a fait pour toi / Jean / la tante de Julie.*
- (7) *C'est clair pour qui sait lire.*
- (8) *Il l'a fait pour te faire plaisir.*
- (9) *Il l'a fait pour que tu ne sois pas inquiet.*
- (10) *Il l'a pris pour guide.*
- (11) *Pour basse, la Loire, elle l'est.* (exemple de Cadiot 1991 : 113)
- (12) *Il nous a quitté pour toujours. Est-ce pour ici ?*
- (13) *La pièce sera repeinte pour quand tu reviendras.*
- (14) *Ce sera fait pour dans trois jours.*

Le complément de la préposition *pour* peut apparemment être un groupe nominal, dont le noyau est un pronom, un nom propre ou un nom commun (6), une relative comportant un pronom relatif sans antécédent (7), un infinitif (8), une sous-phrase introduite par *que* (9), un nom nu (10), un adjectif (11), un adverbe (12), une sous-phrase de type adverbial (13) ou un groupe prépositionnel (14). La diversité des cas observés couvre presque tout le spectre des catégories, avec comme exception la plus notable les phrases non introduites par un subordonnant.

Face à ces constatations, les grammaires adoptent deux attitudes. La première consiste à enregistrer la variété de compléments ; elle est illustrée par Le Goffic (1993) ou Grevisse-Goosse (1993). La seconde maintient la primauté des compléments nominaux et traite les autres cas comme des équivalents du groupe nominal (Riegel et al. 1994 : 370). Elles reflètent deux options quant au rôle de la préposition : dans le premier cas, la préposition est vue, à l'instar des verbes et des adjectifs, comme un terme constructeur qui détermine entre autres la catégorie de son complément, tandis que la préposition est considérée, dans le second cas, comme une catégorie auxiliaire du nom, autorisant son emploi dans des contextes où un groupe nominal direct est exclu. Il s'agit dès lors de vérifier si la seconde option, plus restrictive, peut être maintenue.

Pour bon nombre des exemples allégués ci-dessus afin de montrer qu'une préposition n'est pas nécessairement suivie d'un nom, il n'est pas très

difficile de prouver qu'il s'agit d'équivalents d'un groupe nominal. Il en va ainsi des exemples (7) à (9). Il est en effet légitime de considérer *qui* en (7) comme le pronom tête de la sous-phrased relative et comme l'élément qui lui confère le statut d'un équivalent analytique d'un nom. Il est de même habituel de traiter les infinitifs compléments d'une préposition comme des équivalents de groupes nominaux (voir 8) ; le raisonnement s'appuie d'une part sur l'hypothèse générale relative à la nature hybride, verbo-nominale, de l'infinitif et d'autre part sur l'équivalence globale entre une structure à nom déverbal et une structure à infinitif, comme dans les paires suivantes.

- (15) *Après la lecture de cette lettre, il a pris contact avec son avocat.*
- (16) *Après avoir lu cette lettre, il a pris contact avec son avocat.*
- (17) *Il lui a soumis le texte pour correction.*
- (18) *Il lui a soumis le texte pour le corriger.*

L'existence d'une troisième formulation, comportant une sous-phrased en *que*,

- (19) *Après qu'il a lu cette lettre, il a pris contact avec son avocat.*
- (20) *Il lui a soumis le texte pour qu'il le corrige.*

mène à considérer que les conjonctions de la forme préposition + *que* doivent recevoir un même traitement (voir 9). Un argument supplémentaire en ce sens peut être trouvé dans le caractère nominalisateur de *que* comme dans *Je le souhaite, que tu participes à ce projet*. Ceci a pour conséquence que les locutions subordonnantes ayant la structure 'préposition' + *que* ne sont pas considérées comme des unités lexicales, mais comme des unités construites.

L'assimilation des infinitifs et des sous-phrases en *que* compléments d'une préposition à un groupe nominal rencontre toutefois deux types de difficultés. Il existe, en premier lieu, un certain nombre de locutions prépositionnelles qui se font suivre d'un infinitif, mais qui excluent un nom, comme *quitte à* et *sauf à* :

- (21) *J'obtiens ce terrain, quitte à payer le prix fort.*
- (22) *Il n'en est pas un qui ne désire ma condamnation, sauf à pleurer comme un sot quand on me mènera à la mort.* (Stendhal).

Il faut, en second lieu, tenir compte des lacunes dans la distribution. Les prépositions *depuis*, *dès*, *pendant*, *selon* et *suivant* peuvent ainsi être suivies d'un groupe nominal et d'une sous-phrased en *que*, mais non d'un infinitif, tandis que *par* en combinaison avec *commencer* peut être complété par un nom ou un infinitif, mais non par une sous-phrased, même si *parce que* existe :

- (23) *Depuis / pendant la lecture de cette lettre, il est nerveux.*  
*Depuis qu'il a lu cette lettre, il est nerveux.*  
*Pendant qu'il lit cette lettre, il est nerveux.*
- (24) *Il a commencé par la lecture de ce dossier / par lire ce dossier.*

En plus, l'équivalence du groupe nominal et de l'infinitif après *par* est limitée à ce contexte et ne s'observe pas dans la majorité des cas où *par* est suivi d'un groupe nominal :

- (25) *L'élève peut améliorer ses performances en lecture par l'exercice*  
*\* par s'exercer.*

Même si l'on traite les infinitifs et les sous-phrases en *que* comme des équivalents de noms, il sera donc nécessaire de spécifier quelles prépositions peuvent se combiner avec chaque catégorie et, plus en détail, dans quel type d'emploi les diverses possibilités sont attestées.

Malgré la présence d'un nom, l'exemple (10) soulève également des problèmes : le nom nu, non déterminé, est-il bien l'équivalent d'un groupe nominal ? Dans ce cas particulier, la réponse semble devoir être positive, vu l'alternance entre *prendre quelqu'un pour guide / pour le voisin*, mais une telle alternance n'est pas garantie dans d'autres cas : *il a fait la route à pied*. En plus, certaines prépositions admettent comme compléments des suites 'nom + adjectif' qui ne fonctionnent jamais comme groupe nominal :

- (26) *On y mange des moules par barriques entières.*

Des observations analogues peuvent être faites à propos des cas où apparaît un adjectif. Si la thèse de l'équivalence avec un nom peut être maintenue dans des cas comme *traiter quelqu'un de nul, minable...* où n'apparaissent que des adjectifs pouvant s'utiliser comme des noms et où les adjectifs alternent avec des noms non déterminés – *traiter quelqu'un de parasite, traître...* ou dans des structures telles que *peindre en jaune, vert...*, vu la fréquence de la construction sans déterminant dans le cas de *en* et l'apparition d'un déterminant en cas d'élaboration du complément : *peindre le mur en un jaune plus vif*, d'autres exemples, dont (11), ne peuvent recevoir le même traitement parce que toute alternance avec un nom ou un groupe nominal est exclue :

- (27) *De réservé, il est devenu franchement taciturne.*
- (28) *Elle n'a rien lu de remarquable.*  
*Il n'y plus qu'une chaise de libre.*

La thèse de la nature nominale du complément prépositionnel se heurte également à la présence comme compléments d'adverbes temporels ou locatifs (voir 12) ou de subordonnées introduites par *quand*, *si* ou *où* (voir 13) :

- (29) *D'où vient-il ? Il vient de là.  
Il est passé par ici.*
- (30) *D'où il était, il ne voyait rien.  
Quand on est passé par où je suis passé(e).*
- (31) *Ce sera fait pour demain / quand vous reviendrez de vacances.  
À bientôt ! Cela suffira pour aujourd'hui / maintenant.*

Le fait que certains adverbes temporels peuvent être employés nominativement (*aujourd'hui, demain, hier, maintenant*) est un argument en faveur de l'hypothèse que les adverbes sont, au moins dans certaines circonstances, des équivalents d'un groupe nominal. Est-il suffisant ? On peut en douter vu qu'il existe d'autres adverbes sans emplois nominaux, mais qui peuvent se combiner avec certaines prépositions : *bientôt, plus tard (pour plus tard), toujours (pour toujours), ici, là*.

En plus, les adverbes de temps et de lieu partagent bien avec les noms certaines propriétés référentielles, mais s'en distinguent clairement sur le plan syntaxique, puisqu'ils ne manifestent aucune catégorie morpho-syntaxique typique des noms ou des groupes nominaux – nombre, genre, personne – et qu'ils n'entrent pas dans les mêmes paradigmes. Il semble donc prudent d'admettre que certaines prépositions acceptent des compléments adverbiaux non assimilables aux noms.

L'on peut rapprocher des adverbes, les compléments qui ont la forme d'un groupe prépositionnel remplaçable par un adverbe de lieu ou de temps (cf. ex. 14) :

- (32) *Il vient de derrière la maison.*
- (33) *Il est passé par devant la mairie.*
- (34) *Cette aile date d'avant la transformation du prieuré en ferme.*

Les deux prépositions ne forment pas une expression complexe inanalysable, comme *d'après* (cf. chapitre III. § 1.5.), mais le groupe dont la seconde préposition est la tête sert de complément à la première. Or, ce complément ne peut pas être traité comme un groupe nominal, à moins d'admettre que la préposition n'affecte pas le statut catégoriel du groupe, qu'elle n'est donc pas la tête de celui-ci.

L'examen des exemples (6) à (14) nous conduit à adopter une position réservée quant à la nature nominale des compléments de la préposition. Même si une équivalence avec un groupe nominal peut être admise dans de nombreux cas, d'autres sont réfractaires à une telle assimilation. La conclusion prudente à laquelle nous sommes parvenu peut être renforcée par deux considérations, montrant que le complément d'une préposition peut avoir certaines propriétés phrastiques.

La gamme des compléments possibles n'est en effet pas limitée à des constituants simples, comme ceux qu'illustrent (6) à (14), mais elle s'étend aux structures prédicatives a-verbales, comme dans (35) :

- (35) *Ils ont visité les fouilles avec le directeur comme expert.  
Avec ma fille malade / à l'hôpital, je ne pourrai pas assister à la réunion.*

Le complément d'*avec* est une structure de type phrastique comportant un support nominal (*le directeur, ma fille*) et un prédicat prépositionnel ou adjectif (*comme expert, malade, à l'hôpital*). En plus, le complément peut être accompagné d'adverbes extra-prédicatifs qui réfèrent à divers aspects de la modalité phrastique, comme dans (36) :

- (36) *Des mesures de compression des frais ont été proposées, avec notamment la suspension des enseignements facultatifs.*

De tels compléments ne peuvent toutefois apparaître dans un groupe nominal. Un exemple comme (36) soulève dès lors deux questions que nous ne ferons qu'évoquer : la première concerne le statut du complément, qui n'est ni un groupe nominal, ni une phrase ou sous-phrase canonique ; la seconde concerne l'identification des propriétés qui légitiment l'insertion des adverbes extra-prédicatifs.

En conclusion, il ressort clairement des données rassemblées ci-dessus que la préposition n'entretient pas de lien exclusif avec le groupe nominal, même si cette association est privilégiée. La seule contrainte générale est négative : le complément d'une préposition ne peut être une structure phrastique à forme verbale finie qui n'est pas nominalisée. Les données montrent également que toutes les prépositions n'ont pas les mêmes latitudes combinatoires, ce qui soulève la question du pouvoir de construction ou valence des prépositions individuelles.

## 2.2. La valence des prépositions

À l'instar des verbes, des adjectifs et des noms, les diverses prépositions n'ont donc pas la même capacité combinatoire. Il suffit d'opposer à la large gamme de compléments qu'admet *pour* (cf. ex. 6 à 14) la combinatoire de *chez*, restreinte aux groupes nominaux dans leurs trois variantes : déterminant et nom commun, nom propre et pronom.

En plus, il ne suffit pas d'enregistrer les combinaisons de catégories observées pour une préposition. Il faudra préciser le mode de construction. Ainsi, il s'agira de déterminer pour les prépositions qui admettent comme complément une sous-phrase quelle est la distribution de *ce que* (*à ce que, de ce que, en ce que, parce que, sur ce que*) et de *que* (*après que, avant que, depuis que, dès que, malgré que, pendant que, pour que, pourvu que, sans*

que, selon que, suivant que) ou de signaler l'apparition de *de* devant l'infinitif complément d'*avant* et l'exclusion de cet élément dans les autres cas. Il en va de même pour les noms ; il convient en particulier de détailler la distribution des noms nus, dépourvus de déterminant, en contraste avec celle des groupes nominaux déterminés, comme il ressort des exemples suivants :

- (37) Elle a retrouvé le texte par hasard  
par un hasard extraordinaire  
par le hasard le plus étonnant.

- (38) Ils livrent les ordinateurs par camions entiers.

Les exemples montrent en plus que la combinatoire ne peut être établie ni pour la classe des prépositions, ni pour chaque préposition particulière, mais qu'elle doit être décrite séparément pour les divers emplois. Sur ce point, les prépositions se comportent donc comme les membres d'autres classes de mots majeures, car pour les verbes, prototypes des lexèmes constructeurs, la valence ne se détermine ni au niveau de la classe, ni au niveau des lexèmes, mais en relation avec les emplois (cf. notamment Riegel et al. 1994 : 216-217).

Deux considérations additionnelles doivent être introduites à ce point. Il importe en premier lieu de souligner que dans le couple formé de la préposition et du complément, c'est bien la préposition qui sélectionne, et en second lieu d'attirer l'attention sur certains items lexicaux, habituellement considérés comme des prépositions, mais dépourvus de ce pouvoir de construction.

Que ce soit bien la préposition qui sélectionne, sur le plan syntaxique, son complément et non inversement ressort évidemment des irrégularités d'ordre distributionnel mises en évidence dans les développements qui précèdent et plus encore du fait que certains compléments ont une forme qui ne leur permet pas de fonctionner dans d'autres contextes ; ceci est le cas de la structure 'nom + adjectif' dans *Il faut prévoir trois plantes par mètre carré*. Un troisième argument en faveur du rôle déterminant de la préposition est la constatation que la forme du complément est dans de nombreux cas déterminée par la place que la préposition occupe dans la structure phrastique, par sa fonction ; un bon exemple est fourni par l'exemple (10), vu que *pour* admet un nom nu dans les contextes où la préposition introduit un prédicat second, mais non ailleurs.

Il existe par ailleurs des unités lexicales étiquetées 'préposition' qui ne manifestent pas, ou pas toujours, le pouvoir de sélection et que l'on doit donc considérer comme des prépositions a-sélectives. Ceci est le cas de *sauf*, d'*excepté* et de quelques autres termes analogues, comme il ressort des exemples suivants :

- (39) Il n'a vu personne sauf / excepté Jean.

- (40) Elle a parlé de tout le monde sauf / excepté de Monique.

- (41) La police a cherché dans toute la maison / partout, sauf / excepté dans le garage.

La structure du complément dépend non de *sauf* ou d'*excepté*, mais d'autres éléments dans la phrase : le verbe dans les deux premiers cas, le complément locatif dans le troisième. Dans l'emploi exceptif, *sauf* est donc a-sélectif, alors qu'il détermine la construction des compléments dans d'autres cas comme *sauf erreur de ma part* / *sauf exception* ou dans la combinaison *sauf à* suivie d'un infinitif.

Si la détection des prépositions a-sélectives nous montre que la classe traditionnelle est moins homogène qu'il n'y paraît à première vue, la nécessité de décrire en détail la combinatoire des prépositions individuelles apporte de nouveaux arguments en faveur de l'hypothèse que la préposition est la tête du groupe au sens plein du terme.

### 2.3. Le complément de la préposition est-il nécessaire ?

Une préposition sert, en principe, à introduire un complément dans la phrase ; les grammaires signalent toutefois que de nombreuses prépositions peuvent apparaître, dans certaines circonstances, sans leur complément.

Du point de vue des conditions d'absence du complément, il y a lieu de distinguer trois types de cas, selon que le complément peut être reconstitué à partir du contexte, à partir des informations générales que la préposition livre quant à ses compléments potentiels ou à partir des informations lexicales que fournissent la préposition et les termes dont elle dépend.

Le complément peut en premier lieu être récupérable dans le contexte, qu'il s'agisse du co-texte antérieur immédiat ou, le cas échéant, de la situation. La préposition introduit en quelque sorte une anaphore ou un déictique zéro :

- (42) Es-tu en faveur de cette proposition ou contre ?

- (43) La balle roule et il court après.

- (44) Lance-la juste après !

- (45) Montez devant et descendez derrière. (panneau dans un bus)

Le complément absent peut également recevoir une valeur générale ; tout terme qui pourrait convenir peut être envisagé, comme dans la formule *C'est selon*. Ce type d'emploi est rare, vu que les prépositions ne fournissent qu'exceptionnellement des indications suffisamment précises quant à la classe des compléments.

En troisième lieu, l'absence de complément peut être le signe d'une interprétation spécifique. Dans (46), **qui** appartient au français régional du Nord et de la Belgique,

(46) *Il a laissé la porte contre.*

L'absence de complément laisse entendre que la porte n'est ni close, ni ouverte, mais qu'elle touche le chambranle. L'interprétation est conditionnée par la présence du verbe et du nom *porte*. La combinaison du verbe et de la préposition s'observe également dans (47), qui occupe une position intermédiaire entre (42-43) et (46) :

(47) *Il lui court après.*

La préposition *après* est le signe d'une interprétation spécifique du verbe, à connotation agressive ou sexuelle. Le pronom *lui* évoque le tout affecté par le verbe comme dans les structures à complément prépositionnel du type suivant :

(48) *Il lui passe un mouchoir sur le visage.*

La même relation méronymique s'observe, implicitement, en (47) et justifie le rapprochement avec (42-43), qui sont toutefois distincts parce que le pronom, contrairement à l'opinion de nombreux grammairiens, n'est pas, à proprement parler, le complément de la préposition : une telle cliticisation du complément serait d'ailleurs contraire au caractère d'île que possède le groupe prépositionnel (propriété D et § 2.5.).

La typologie des cas d'absence est parallèle à celle que l'on peut établir pour les compléments des verbes. On opposera ainsi, l'anaphore zéro (*Il se verse un cognac et boit à petites gorgées.*), le déictique ( *tendant un verre*) *Bois, cela te rétablira.*), l'absence à effet de généralisation (*Il faut boire après le repas et non avant.*) et l'absence à effet spécifique (*Il paraît que Jules boit.*).

Le parallélisme avec les verbes s'étend à un autre point : tout comme tous les verbes transitifs n'admettent pas un emploi absolu, à complément direct non exprimé, certaines prépositions n'admettent pas ce type d'emploi comme *dès*, *en*, *envers* ou *par* ou ne le font que dans des circonstances exceptionnelles, telles *à* ou *de* pour lesquelles il n'existe que quelques exemples dont :

(49) *Il n'est pas un homme qui se complaît, qui accepte, qui se morfond, pour qui la torpeur succède au sommeil, l'amertume à la ferveur, qui reste dans. Il est un homme qui va à.* (Vailland, cité Cervoni 1991).

(50) *C'est l'analogue de l'amour, une aspiration vers.* (Barrès, cité Grevisse-Goosse 1993 : §992).

(51) *Voilà que mon père arrive à un âge de, je suis forcé de le remplacer.* (Damourette et Pichon, § 3040)

(52) *La plupart du temps la référence temporelle de la phrase est incluse (comme partie de) dans la référence temporelle de l'expression temporelle.* (J. Moeschler, cité Ilinski 2000).

Le dernier exemple est à distinguer des précédents dans la mesure où la préposition et le nom dont elle dépend forment une unité dont la cohérence va à l'encontre de l'observation générale que la préposition est, en français du moins, bien plus liée à son complément qu'à sa tête externe, même si dans ce cas un complément général est implicite. Ce dernier trait ressort clairement de l'exemple suivant dans lequel les parenthèses verbalisent l'implicite et le trait d'union explicite le caractère construit de la suite 'tête + préposition' :

(53) *Or, si l'apparence n'est ni apparence-de (d'un être), ni apparence-pour (pour un être), mais si elle est « pure » (comme dit Alain) ou absolue, n'étant plus délimitée par des êtres, elle est le Tout, et dès lors, « tout change », panta rhei, ce qui est le mot d'Héraclite.* (M. Conche, *Le magazine littéraire* janvier 2001 : 21).

Enfin, *dans*, *bors*, *sous*, *sur* disposent, au moins pour certains emplois, d'une variante morphologique en *de-* qui apparaît en l'absence d'un complément explicite :

(54) *Il a regardé dans l'armoire, mais ni dessous, ni dessus.*

(55) *Il lui est tombé dessus. (Il lui est tombé sur le râble.)*

Ces termes impliquent toutefois un complément zéro, anaphorique dans le premier cas et spécifique dans le second. Ils ne peuvent donc ni être traités sans plus comme des adverbes, ni comme des formes pronominales, même s'ils partagent certains traits avec ces deux catégories, comme la commutation avec des adverbes de lieu (cf. § 3.5.) ou la possibilité de fonctionner comme nom locatif en combinaison avec un déterminant.

L'absence de complément est pourtant souvent interprétée comme un signe d'adverbialisation ; une telle interprétation ne s'impose pas. Il semble au contraire légitime de considérer qu'il y a toujours un complément, mais que sa réalisation peut se faire sous la forme d'un élément vide. La présence de ce complément non verbalisé peut d'ailleurs être mise en évidence par la formulation d'une question ou par une recherche en mémoire, comme dans le passage suivant de L. Malet que cite Ilinski (2000 : 276) :

(55) *J'ai peut-être quelque chose pour toi, dit-elle.*

– *En rapport avec ?*

– *En rapport avec ? Que... Ah ! Oui, que je suis bête ! Je ne comprenais pas.*

*Oui, en rapport avec.*

L'examen des prépositions sans complément explicite, loin d'infirmier le caractère relationnel de la classe, confirme donc celui-ci de manière

paradoxe et montre que la combinatoire des prépositions s'étend, pour certaines, à l'élément zéro.

#### 2.4. L'unicité du complément

Il est communément admis qu'une préposition ne construit qu'un complément, éventuellement complexe par coordination. Tous les exemples proposés ci-dessus illustrent cette propriété qui ne se vérifie toutefois pas systématiquement. Il existe en effet une structure productive du type  $N_p$  préposition  $N_a$ , illustrée par *coup sur coup*, *oeil pour oeil*, *page après page* ; la préposition y est accompagnée de deux compléments situés de part et d'autre de la tête. On pourra dès lors parler d'une structure en interposition (Melis 2000a).

Les groupes à interposition peuvent apparaître dans divers contextes syntaxiques, soulevant de délicats problèmes d'analyse.

- (56) *Il a reçu coup sur coup deux appels de Paris.*  
 (57) *Il a glosé le texte mot à mot.*  
 (58) *Le critique opposait citation à citation.*  
 (59) *Il a rendu coup pour coup.*  
 (60) *Il a commis erreur sur erreur.*  
 (61) *Il a annoté / effacé ligne après ligne.*

Anticipant quelque peu sur le thème du § 3., nous voudrions attirer l'attention sur certaines différences entre les trois groupes d'exemples. Dans le premier groupe (ex. 56 – 57), la préposition lie non seulement les deux noms, mais elle assure l'intégration de l'ensemble dans la phrase, puisque le tout fonctionne comme un complément adverbial de manière. Dans le second groupe d'exemples (ex. 58 – 59), l'unité du groupe est rompue au plan fonctionnel : le premier nom semble saturer la position de complément direct du verbe, alors que la préposition et le second nom occupent une position fonctionnelle de complément indirect, respectivement essentiel et non essentiel. L'unité syntagmatique, mise en évidence par le test de déplacement, et l'intégration fonctionnelle suggèrent donc des découpages différents. Ce paradoxe ne s'observe pas dans le troisième groupe (ex. 60 – 61), mais cette fois, l'ensemble formé de la préposition et des deux noms fonctionne comme complément direct du verbe ; la préposition lie donc les deux noms, un peu à la manière d'un coordonnant, mais elle n'en détermine pas le fonctionnement phrastique.

Quel que soit le mode d'intégration dans la phrase, la structure en interposition est, du point de vue syntagmatique, un seul constituant, comme il ressort des tests de déplacement :

- (62) *C'est mot à mot qu'il a glosé le texte.*  
 \* *C'est mot qu'il a glosé à mot.*  
 (63) *C'est citation à citation que le président du jury lui a opposé.*  
 \* *C'est citation que le président du jury lui a opposé à citation.*  
 (64) *C'est ligne après ligne qu'il a effacé.*  
 \* *C'est après ligne qu'il a effacé ligne.*  
 \* *C'est ligne qu'il a effacé après ligne.*

Il semble donc que le découpage syntaxique effectué selon des critères paradigmatiques, fonctionnels et syntagmatiques ne coïncide pas toujours.

Outre les problèmes d'analyse et d'absence de corrélation entre niveaux que révèle le fonctionnement de certaines prépositions comme interpositions, celui-ci mène donc aussi à réduire la distance qui sépare la préposition du coordonnant. Celle-ci est également battue en brèche par des données comme

- (65) *Le murmure des sources avec le hennissement des licornes se mêlent à leurs voix.* (Flaubert)  
 (66) *Bertrand avec Raton, l'un Singe et l'autre Chat, Commensaux d'un logis, avaient un commun maître.* (la Fontaine)  
 (67) *La nuit et toutes ses horreurs va descendre en notre âme.* (P. Borel, cité Brunot 1922 : 266)

Avec semble s'y comporter comme un coordonnant, provoquant l'accord au pluriel, alors que *et* pourrait bien devoir être envisagé ici, exceptionnellement, comme une préposition, vu que la forme verbale est au singulier.

Les emplois des prépositions en interposition et les emplois, plus marginaux, comme (quasi-)coordonnants n'obligent pas seulement à admettre qu'une 'préposition' peut avoir, parfois, deux compléments ; ils constituent également une entorse à un principe généralement observé, selon lequel le complément de la préposition suit cette dernière, se conformant d'ailleurs sur ce point à la caractéristique générale du français d'être une langue à tête initiale.

Ce premier ne souffre toutefois guère d'exceptions si la préposition n'a qu'un complément. Des formules telles que *des années durant* témoignent moins de la possibilité d'antéposer le complément de la préposition que du figement d'une étape dans le glissement du participe à la préposition, comme l'attestent les formules parallèles avec accord des participes *excepté* ou *ci-inclus* : *cette copie tardive exceptée, voir l'attestation ci-incluse*. On ne tiendra pas non plus compte des structures composées du type *ci-après* ou *là-devant* révélatrices des propriétés spécifiques de *ci* ou *là*, mais non des propriétés fondamentales des prépositions. Le seul fait à noter est l'existence de la structure à... près :

- (68) *à quelques centimètres / francs près*

- (69) *Le rapport tient compte de toutes les observations, à cette remarque désobligeante près.*
- (70) *Le rapport final est conforme au brouillon que vous avez vu, à cette différence près qu'il est tenu compte de deux de vos observations.*

Le complément, ou du moins son noyau, vient se placer entre les deux composantes de la locution, qui forme une sorte de « circum »-position, structure tout à fait exceptionnelle en français, mais bien attestée dans d'autres langues, comme le néerlandais (*naar de mensen toe, vers les gens* soit littéralement *VERS LES GENS JUSQU'À*).

## 2.5. La cohésion du groupe

En français, la cohésion de la préposition et de son complément est forte. Il n'existe par exemple pas de phénomène comparable au phénomène que la grammaire de l'anglais appelle *preposition stranding* ou échouement de la préposition :

- (71) *the book he is looking for is lost*  
Littéralement *LE LIVRE IL EST CHERCHANT POUR EST PERDU*  
*Le livre qu'il cherche est perdu.*

En général, la cohésion du groupe est telle qu'aucun élément extérieur ne peut être mis en relation avec le complément par-dessus la barrière que constitue la préposition, qui donne au groupe le statut d'une île. Ainsi, les pronoms *dont* et *en* ne peuvent être rattachés aux compléments des prépositions *de* et *à* dans les phrases inacceptables en français contrôlé :

- (72) \* *cet homme je m'en souviens de la couleur des cheveux*  
(73) \* *ta chambre dont j'ai donné un coup de fer aux rideaux.*

Il existe toutefois quelques cas où cette cohésion semble être brisée. Il faut en premier lieu signaler un exemple isolé avancé par Damourette et Pichon (§ 3028) :

- (74) *Combien comptez-vous sur de personnes ?*

exemple toutefois peu probant, car il est généralement considéré comme inacceptable et l'antéposition étonnante de *combien* semble liée au positionnement de l'interrogatif à l'initiale absolue. En plus, le français moins soutenu admet certaines structures où *dont* est mis en rapport avec le complément d'une préposition ; les jugements varient ainsi à propos de (75), qui est en tout cas interprétable :

- (75) ? *le livre dont je me souviens de la couleur*

En second lieu, il convient de mentionner des structures coordonnées qui contiennent en plus un adjectif unique, mais qui est à relier au complément de chaque préposition :

- (76) *Il est étrange qu'il ait voté pour la loi Colard et contre la proposition Baude, comportant toutes deux des mesures en faveur des immigrés.*
- (77) *On a trouvé des traces sous les armoires et dans les placards du salon.*
- (78) *Il a parlé à l'enseignant et à l'élève qui se sont disputés hier.*

La mise en commun de compléments ou d'adjoints qui occupent la position droite dans des structures coordonnées est courante :

- (79) *Cette firme achète et vend du café non torréfié.*
- (80) *On vient de rééditer les nouvelles et les poèmes de Nerval.*

Ce qui caractérise toutefois les exemples avec préposition, c'est que le constituant commun ne se rapporte pas aux prépositions coordonnées, mais au nom tête du groupe nominal et qu'il doit dès lors être mis en rapport avec ce nom à travers la barrière prépositionnelle. Pour résoudre la difficulté et régulariser la structure, on pourrait émettre l'hypothèse suivante : le coordonnant hérite des deux prépositions coordonnées le trait de classe conférant ainsi à l'ensemble le statut de groupe prépositionnel, alors que les autres traits, différenciateurs, restent affectés à chaque préposition. L'adjectif ne sort, dans cette hypothèse, pas de l'île définie par le groupe prépositionnel. Le coût de cette hypothèse est l'introduction d'une nouvelle distinction en niveaux, qui vient s'ajouter à la distinction entre propriétés syntagmatiques et propriétés fonctionnelles, caractérisant certains emplois des prépositions en interposition.

Le troisième type de cas qui pourrait soulever des problèmes a été mis en évidence par Kayne (1977) ; il s'agit d'adjoints liés au complément de la préposition 'dative' *à* :

- (81) ? *Ces femmes à qui j'ai parlé à toutes.*
- (82) ? *Impatiente, il faut tout immédiatement à Gertrude.*

Dans ces deux exemples, un adjectif (*à toutes, impatiente*) est à relier au complément de la préposition. On notera toutefois le caractère marginal de ces exemples et la difficulté à les faire reproduire par des informateurs non prévenus. Ils témoignent peut-être plus du caractère second des compléments prépositionnels datifs par rapport aux formes pronominales clitiques, qui admettent bien plus facilement de telles associations (cf. chapitre II. § 3.3.1.) :

- (83) *Je leur ai parlé à toutes.*
- (84) *Impatiente, il lui faut tout immédiatement, à Gertrude.*

## 2.6. La préposition comme tête du groupe prépositionnel

L'examen des propriétés qui caractérisent le rapport entre la préposition et son complément a permis de nuancer le tableau des propriétés habituellement attribuées à la préposition. Il en ressort que la préposition sélectionne bel et bien un complément, dont elle détermine la construction et avec lequel elle forme un groupe à cohésion forte. Il se confirme donc que la préposition est bien la tête du groupe prépositionnel. Cette conclusion provisoire peut venir s'appuyer sur un dernier argument : la préposition peut recevoir un spécificateur de degré, qui comme tous les marqueurs de degré vient s'insérer à gauche :

(85) *Il pénètre presque / loin / à peine dans la maison.*

(86) *Elle est arrivée juste avant / après moi.*

Le complément n'est toutefois pas nécessairement un groupe nominal ou un équivalent de groupe nominal ; toute catégorie majeure, à l'exception des structures dont la tête est un verbe fini, peut servir de complément à la préposition, à condition que la valence de celle-ci l'admette. Une telle variation ne doit pas étonner, car elle s'observe également pour la complémentation du nom, du verbe et de la phrase. En plus, ce complément connaît une réalisation zéro sous des conditions qui sont parallèles à celles que l'on observe dans le cas du verbe.

Enfin, certaines prépositions connaissent d'autres usages. Un usage a-sélectif de certaines prépositions a, d'une part, pu être mis en évidence et, d'autre part, un emploi à double complément a été défini, que la préposition fonctionne en interposition ou comme ligateur coordonnant.

## 3. Le groupe prépositionnel intégré

La définition classique, rappelée au § 1, permet d'attribuer à la préposition quatre propriétés qui réfèrent à son intégration dans des structures englobantes : la phrase, le groupe verbal, le groupe adjectif ou le groupe nominal. La première (F) signale que la tête externe sélectionne la préposition et que son complément n'est pas soumis à une sélection directe, mais tout au plus à une sélection indirecte, par l'intermédiaire de la tête prépositionnelle. La propriété G stipule en plus qu'une préposition introduit toujours un groupe qui dépend d'une tête externe. Ainsi, la préposition assure l'intégration du groupe dans cette structure (H). Ceci implique que la préposition est indispensable à la bonne formation de la structure. Enfin, la préposition est tenue pour le facteur déterminant dans le processus de catégorisation paradigmatique du groupe (I).

Avant de vérifier la validité de ces diverses propriétés, il importe de préciser certains mécanismes qui assurent la mise en rapport de la préposition et de la tête externe à laquelle elle se rattache, en particulier le mécanisme de sélection.

### 3.1. Les trois modes de sélection de la préposition

Si la préposition est la tête du groupe prépositionnel, c'est elle qui est sélectionnée lors de l'intégration du groupe dans la structure globale. Cette sélection peut se faire selon trois modes distincts illustrés par les exemples suivants :

(87) *Selon la météo, des averses violentes perturberont la circulation pendant plusieurs jours dans la région de Toulouse.*

(88) *Pierre compte sur ses amis.*

(89) *L'église de Quévilly a été classée monument historique.*

Dans l'exemple (87), les trois prépositions mises en évidence semblent s'intégrer dans la phrase en vertu de leurs propriétés sémantiques et syntaxiques intrinsèques et des facteurs situés au niveau de la structure matrice. Ces facteurs témoignent d'un processus de sélection sur des bases syntactico-sémantiques. L'exemple (88) illustre un processus différent : la sélection de *sur* dépend de la présence du verbe *compter* ; on pourra parler d'un mode de sélection lexical. En (89) enfin, la sélection de la préposition *de* semble liée à des contraintes d'ordre structurel : un complément du nom doit, sous certaines conditions, être introduit par *de*.

Il convient d'examiner ces trois modes et leurs éventuelles interactions de plus près afin de mieux saisir la manière dont une préposition et son complément viennent s'intégrer dans une structure plus complexe.

#### 3.1.1. La sélection syntactico-sémantique

Le mode de sélection syntactico-sémantique est généralement associé aux emplois libres des prépositions, c'est-à-dire aux emplois comme tête d'un complément accessoire, dit circonstanciel, ou d'un adjectif du nom. Le facteur sélectionnant est, dans le cas des groupes prépositionnels qui viennent s'intégrer à la phrase, une caractéristique générale de son architecture comme l'aspect, le temps ou la modalité. L'exemple (87) permet d'illustrer les mécanismes en jeu. Ainsi l'exclusion de *selon la météo* dans certaines subordonnées montre-t-elle que l'intégration de ce constituant est soumise à des contraintes : la structure matrice doit être marquée pour des propriétés énonciatives, absentes de la sous-phrase complétive d'un verbe comme *craindre*.

- (90) \* Les organisateurs de l'épreuve craignent que de violentes averses perturbent, selon la météo, la circulation.

L'intégration du complément aspectuel *pendant plusieurs jours* est, elle aussi, soumise à des conditions précises au niveau de la matrice ; celles-ci affectent avant tout le lexème verbal et sa construction et accessoirement l'aspect verbal et la présence ou l'absence de la négation. Le locatif enfin est également contraint par des propriétés phrastiques puisqu'il s'interprète en fonction du temps verbal, alors que le locatif dans la phrase

- (91) Il a touché son adversaire au bras droit.

ne fait pas référence aux propriétés phrastiques, mais uniquement aux composantes du groupe verbal, au sens étroit du terme : le verbe et son complément. Les contraintes ont donc une double nature : elles font référence à la structure de la matrice et à ses propriétés sémantiques, dont l'interaction avec le sens de la préposition sera examinée dans le chapitre II (§ 2.1.2. et 2.2. - 2.3.).

Pour que la préposition puisse intégrer le groupe dont elle est la tête dans la matrice, il faut qu'elle soit compatible avec les contraintes. Or, cette compatibilité se calcule non par référence à la préposition isolée, mais par référence à la valeur du groupe prépositionnel, obtenu de manière compositionnelle à partir de la préposition et de son complément. Le cas de *pendant* permet de mettre aisément en évidence cet aspect. La préposition évoque systématiquement l'idée de durée ; celle-ci sera toutefois spécifiée grâce aux propriétés véhiculées par le complément. Si le complément combine une expression quantitative et un nom temporel (*plusieurs jours, quatre mois*), il définit une quantité de temps et le groupe prépositionnel dans son ensemble prend une valeur aspectuelle. Si par contre le complément réfère à un intervalle (*pendant la matinée, ces quatre mois*), la combinaison avec *pendant* définit un intervalle sur l'axe du temps. Les conditions d'intégration en seront fondamentalement modifiées, puisque les conditions relatives aux compléments temporels se déterminent au niveau du temps, tandis que les conditions propres aux compléments aspectuels se situent principalement dans le groupe verbal.

### 3.1.2. Le mode de sélection lexical

Le mode de sélection lexical est associé au phénomène des prépositions fixes accompagnant certains verbes, noms et adjectifs ou certaines combinaisons d'un verbe support et d'une séquence non verbale. Le choix de la préposition est spécifique :

- (92) compter sur, consister en, opter pour, parler de, penser à ;  
apte à ;

- (93) attitude envers, baine pour, modification par ;

- (94) avoir confiance en, faire confiance à.

Le choix de la préposition n'est certes pas indépendant de son sémantisme et de celui du terme recteur (cf. chapitre II), mais la fixation de la préposition rend la composante sémantique moins saillante. Celle-ci n'est toutefois pas totalement absente, puisque certaines têtes lexicales admettent plus d'une préposition et que cette variation est significative. Trois cas de figure peuvent en effet se présenter :

- les prépositions admises sont des contraires – voter pour ou contre – avec de fréquentes neutralisations : *un remède pour / contre le rhume des foies* ;
- les prépositions introduisent une différenciation mineure ; ainsi *mélanger* se combine de préférence avec *à* en cas de combinaison asymétrique (*mélanger le sel à la farine*), tandis que *mélanger avec* s'utilise principalement en cas d'équivalence fonctionnelle : *mélanger le beurre avec le sucre pour en faire un ruban* ;
- les prépositions sont différenciées en fonction du sens global de la combinaison : *croire à / en ; compter sur / avec – sans*.

L'association très étroite de la préposition fixe ou quasi fixe et du terme recteur fait que les liens entre la préposition et son complément semblent se distendre sur le plan de la sélection, car c'est bien l'association comme ensemble et non la préposition seule qui sélectionne le complément. Ainsi la suite *sur ta bienveillance* est-elle en isolation une combinaison pour le moins inattendue, *sur* ne sélectionnant habituellement pas un nom abstrait de ce type, mais elle est naturelle dans

- (95) Il compte sur ta bienveillance.

Il apparaît dès lors une tension entre les propriétés de sélection et les propriétés formelles de la préposition. Dans les combinaisons *remède pour / contre*, la sélection du complément est ainsi, au moins en partie, fonction du nom tête, mais les propriétés formelles du complément dépendent de la préposition : seul *pour* autorise un infinitif. En plus, la préposition et son complément forment toujours une unité forte sur le plan syntagmatique, alors que le terme recteur et la préposition peuvent sans problèmes être dissociés dans la chaîne. De ce point de vue, le français diffère profondément de langues comme l'anglais dans lesquelles existe le phénomène des verbes à particules : *stand up, look for*, etc.

Le processus de sélection est donc foncièrement différent de celui qui s'observe dans le cas de la sélection syntactico-sémantique : dans ce cas la combinaison de la préposition et de son complément aboutit à une entité dotée de propriétés spécifiques ; celle-ci peut ensuite venir s'intégrer dans l'architecture de la phrase. Dans le mode lexical au contraire la tête externe

et la préposition se combinent d'abord pour sélectionner ensuite le complément.

Les deux modes de sélection ne sont cependant pas mutuellement exclusifs. Il existe en effet au moins une catégorie de verbes qui sélectionne un groupe prépositionnel comme complément, mais où intervient le mode de sélection syntactico-sémantique. Il s'agit des verbes de déplacement orienté ou verbes directionnels (*venir, aller, entrer, sortir, conduire, envoyer, ...*), ainsi que de leurs contraires (*être, rester, se trouver, ...*). Ces verbes requièrent un complément qui peut prendre la forme d'un groupe prépositionnel, d'un adverbe ou, au moins dans certains cas, d'un groupe infinitif, mais ils n'imposent pas de préposition spécifique, même s'ils déterminent certaines orientations. Ainsi *aller, conduire, entrer* et *envoyer* n'admettent-ils qu'une orientation prospective : la préposition *de* est dès lors exclue, mais tout autre groupe à valeur locative est acceptable, pour peu qu'il puisse désigner un lieu stable et donc un point d'aboutissement :

(96) *Il va à l'école, dans l'école, vers l'école, sur le toit, sous l'auvent, ...*

Il en va de même des verbes statiques, qui en vertu de leur sémantisme, excluent *vers*, mais admettent les autres prépositions qui peuvent se combiner avec *aller*. *Venir* et *sortir* imposent moins de restrictions encore, puisque l'orientation du déplacement n'est pas déterminée ; on aura donc tant *venir à* que *venir de*. Si le verbe intervient donc, dans une certaine mesure, dans la sélection de la préposition, celle-ci conserve, par rapport à son complément, toute son autonomie et elle fonctionne, de ce point de vue, exactement de la même manière que les prépositions dans les compléments accessoires. Il n'est dès lors pas étonnant que la tradition de l'analyse grammaticale en fonctions a eu bien des difficultés à situer ces compléments, qui sont souvent rangés à tort parmi les compléments circonstanciels et qui ne peuvent pas non plus être assimilés aux compléments dits d'objet indirect ou compléments prépositionnels, impliquant précisément la sélection lexicale de la préposition.

Il est en outre à noter qu'il existe des cas intermédiaires entre la sélection lexicale au sens plein du terme et la sélection sur des bases syntactico-sémantiques et donc entre les cas où la préposition est attirée par le verbe recteur et ceux où elle forme, de tous points de vue, bloc avec son complément. Des verbes comme (*s'*) *accrocher, s'adresser à* ou *annexer à* permettent d'illustrer cette transition. Le premier n'autorise que quelques prépositions, principalement *à*, mais également *après* et *contre* ; il admet en plus des adverbes locatifs, comme les verbes de mouvement. Pour le second, le choix de *à* est contraint, à l'instar des verbes qui sélectionnent la préposition selon le mode lexical ; mais le complément commute avec un adverbe locatif, par exemple l'interrogatif *où ?* et, en plus, la préposition et son complément

conservent leur valeur propre. Un verbe tel qu'*annexer à* occupe une position encore plus proche du pôle lexical, puisque la commutation avec un adverbe locatif n'est plus possible. Le cas n'est toutefois pas tout à fait assimilable à celui de verbes du type *penser à*, vu que le groupe prépositionnel conserve une plus grande autonomie sémantique.

### 3.1.3. La sélection structurelle

Le troisième mode de sélection, la sélection structurelle, a surtout été mis en évidence dans le domaine de la complémentation nominale. Divers linguistes avancent l'hypothèse qu'un nom ne peut recevoir de complément que par l'intermédiaire d'une préposition, en particulier *de*. Cette préposition n'est pas spécifique, à l'opposée de *par* ou de *pour* avec les noms d'action ou de sentiment ; elle n'est pas non plus significative au sens fort du terme, contrairement aux compléments prépositionnels locatifs dans *l'église à Quévilly*. Sa seule raison d'être est apparemment d'ordre structural ; il s'agit de combler un vide syntaxique et d'indiquer, dans les termes les plus généraux possibles, qu'il existe une relation qui va du complément à la tête nominale, de telle sorte que le complément spécifie ou particularise la tête (Bartning 1993). Une telle analyse ne convient certes pas à l'ensemble des compléments du nom, même pas si l'on se limite aux compléments introduits par *de* ; ainsi la préposition semble conserver son sens spatial dans (97) :

(97) *La vue de la fenêtre est magnifique.*

Elle peut néanmoins convenir au cas des compléments qui commutent avec le déterminant possessif et aux séquences N *de* N, proches de noms composés comme *mal de mer, chien de berger* ou *salle de bains*.

Le cas de ces compléments du nom n'est pas le seul pour lequel une sélection structurelle semble devoir être envisagée. Dans trois autres cas, cette hypothèse peut être défendue : les compléments des verbes réflexifs, la construction *faire* infinitif et le datif. Certains verbes transitifs, tels *apercevoir* et *attendre* possèdent en effet une construction réflexive autonome et, dans ce cas, le complément est introduit par une préposition : *s'apercevoir de* et *s'attendre à*. Son apparition semble dictée par le fait que la position du complément direct est inaccessible, étant donné que l'indice de réflexivité *se* l'occupe ; le contraste entre *de* et *à* montre que le sens de la préposition est toujours pertinent. Le second cas s'observe dans la construction dite factitive ; la préposition s'impose en effet dans

(98) *Il a fait dessiner le paysage à / par ses élèves.*

pour des raisons structurelles : le verbe complexe *faire dessiner* ne dispose que d'une place de complément direct (*Il a fait dessiner le paysage / il a fait*

dessiner ses élèves) et si deux candidats se présentent, la préposition s'impose. L'exemple (98) montre en outre que la sélection d'une préposition due à des conditions structurelles n'est pas incompatible avec l'attribution d'un sens à la préposition. En effet, le choix de *à* ou de *par* peut être significatif : la sélection de *à* signale que 'les élèves' sont associés comme partenaires et bénéficiaires au procès, alors que le choix de *par* leur attribue plutôt un rôle d'exécutant. Le contraste apparaît nettement quand on intègre (98) dans un contexte plus large :

- (99) *Le professeur a fait dessiner ce paysage à ses élèves afin de les rendre sensibles à la luminosité.*
- (100) *En accord avec la pratique habituelles des ateliers du XVIIe, ce peintre faisait peindre les paysages par ses élèves, se réservant les parties nobles, tels les visages.*

L'exploitation du contraste entre *à* et *par* est toutefois soumise à des contraintes formelles. Il existe en effet des contextes dans lesquels seule une des deux prépositions est admise. La présence d'un complément indirect introduit par *à* ou de forme pronominale impose le recours à *par* (101) et la non-disponibilité du passif le recours à la préposition *à* (102) :

- (101) *Elle a fait écrire une lettre de protestation à son percepteur par un avocat spécialisé.*
- (102) *Cet instituteur brouillon a fait perdre le Nord aux enfants.*

Le mode de sélection structurel soulève un double problème théorique important : en premier lieu, celui de déterminer si la préposition est bien un élément autonome ou un marqueur de cas affectant le groupe nominal et, en second lieu, celui de savoir si la préposition est, dans ce cas, vide, dépourvue de caractéristiques sémantiques. Sur ce dernier point, les premières indications sont négatives ; en cas de contraste, le sens des prépositions semble toujours pertinent (cf. aussi chapitre II. § 3.3.). Pour le premier point, il semble acquis que, dans certains cas, la préposition est devenue un marqueur qui affecte le groupe nominal, mais qui ne le transforme pas en groupe prépositionnel au sens plein du terme. Le cas le plus évident est fourni par les groupes introduits par *à* et alternant avec les pronoms *lui* ou *leur* que l'on qualifie de pronoms datifs (cf. aussi § 3.5. et chapitre II. § 3.3.1.). L'argument le plus convaincant est fourni par leur intégration dans le paradigme de pronoms, au sens fort du terme, c'est-à-dire d'unités pourvues de traits nominaux comme la personne, le nombre et le genre. On notera en plus que les groupes prépositionnels doivent être considérés comme des réalisations secondaires du datif ; ils sont non seulement beaucoup moins fréquents que les réalisations pronominales, mais leur distribution est également plus restreinte, comme il ressort de l'opposition entre (103) et (104) :

- (103) *Il lui a ouvert la porte.  
Il lui a glissé un billet dans la poche.  
La tête lui tourne.  
Il lui a coupé les ongles.  
Je lui trouve mauvaise mine.  
Je ne lui connais aucun ennemi.  
Il lui est difficile de venir.*
- (104) *? Il a ouvert la porte à Marie.  
\* Il a glissé un billet à Marie dans la poche.  
\* La tête tourne à Marie.  
? Il a coupé les ongles à Marie.  
? Je trouve mauvaise mine à Marie.  
? Je ne connais aucun ennemi à Marie.  
? Il est difficile à Jean de venir.*

### 3.2. La sélection des prépositions a-sélectives

Lors de la discussion du rapport entre la préposition et son complément, il est apparu qu'il existe des prépositions a-sélectives (voir § 2.2.), telles que *sauf*. Dans

- (105) *Il a pensé à tout, sauf à prendre la clef de la maison de campagne.*
- (106) *Elle n'a parlé de personne, sauf de toi.*

la structure du complément ne dépend pas de la préposition, mais d'un élément extérieur au groupe prépositionnel. La préposition échappe aux relations de sélection qui rattachent *à tout* et *à prendre la clef (...)* au verbe *penser*, tout comme *de personne* et *de toi* à *parler*. Son intégration est assurée par une autre dépendance, liant *sauf* et son complément à l'expression d'un tout ; celui-ci peut prendre la forme d'un pronom, positif ou négatif, ou d'un groupe nominal :

- (107) *Les étudiants ont lu le livre, sauf quelques paragraphes trop techniques.*

D'autres exemples ne contiennent toutefois aucune expression explicite de ce type :

- (108) *Marie ne boit pas de café, sauf (parfois) le matin.*
- (109) *Il ne le fera pas, sauf si c'est toi qui le lui demandes.*

L'on peut avancer l'idée que *sauf* fait allusion, dans le premier exemple à tous les moments temporels que permet la forme du présent et, dans le second, à toutes les conditions sous lesquelles la phrase matrice peut être assemblée. Ainsi se dessine un double réseau qui assure l'intégration de *sauf* et de son 'pseudo-complément' : ce dernier est sélectionné indépendamment et conjointement à une expression générale de même type, explicite ou

implicite, tandis que *sauf* établit un rapport entre le tout et la partie, qui ne relève pas nécessairement de la dépendance.

### 3.3. La préposition a-t-elle toujours une tête externe ?

Si *sauf* et les autres termes exceptifs posent un double problème – y a-t-il sélection et comment opère-t-elle ? –, d'autres prépositions connaissent des usages où l'on ne peut détecter de tête externe. Deux cas peuvent être distingués selon que la 'préposition' figure devant un constituant qui fonctionne comme sujet ou comme complément direct ou qu'elle fait partie du déterminant nominal.

Le premier cas a déjà été illustré lors de la présentation des interpositions ; il suffit de rappeler ici l'exemple

(110) *Il a commis erreur sur erreur.*

Il s'observe également dans des exemples comme

(111) *Il a examiné jusqu'à la moindre note de frais.*

(112) *Tous les habitants du village ont été consultés ; jusqu'aux enfants de l'école primaire ont pu donner leur opinion.*

*Jusqu'à*, habituellement traité comme une préposition, y fonctionne de manière assez semblable à *sauf* ; ce terme n'introduit évidemment pas une exception, mais plutôt un cas extrême et donc inattendu. Deux différences sont à souligner. Le constituant dans lequel ce terme figure remplit une fonction essentielle dans la phrase et le domaine dans lequel le cas extrême doit être situé n'est pas présent dans la phrase. Il peut apparaître dans le contexte antérieur, comme dans le dernier exemple proposé plus haut, ou il peut être reconstruit par inférence, comme dans le premier exemple. Son intégration dans la phrase même sous forme d'énumération est plus exceptionnelle ; dans ce cas, *jusqu'à* relie plutôt les termes de l'énumération qu'il n'introduit un rapport de dépendance :

(113) *La cathédrale d'Evreux a vu se dérouler hier un service de prière inattendu ; l'évêque, un pasteur, un archimandrite, un rabbin, jusqu'à un mollah y ont prié pour la paix.*

Dans aucun cas, *jusqu'à* n'est sélectionné par le verbe dont dépend le groupe nominal qui le suit ; il ne sélectionne d'ailleurs pas non plus ce groupe et fonctionne donc comme un marqueur argumentatif, mais non comme une préposition.

Les cas évoqués ci-dessus ne sont pas très communs ; l'emploi de la préposition dans un déterminant de la quantité approximative l'est beaucoup plus :

- (114) *Les organisateurs attendent 500 à 600 personnes.  
de 500 à 600 personnes.  
près de 600 personnes.  
entre 500 et 600 personnes.  
jusqu'à 600 personnes.  
dans les 600 personnes.*

Dans tous ces cas, la préposition, éventuellement employée en interposition ou en corrélation (*de... à...*), introduit un complément, le quantificateur, qu'elle modifie en une expression de la quantité approximative. Celle-ci sert de déterminant au nom, mais n'est pas sélectionnée par le nom tête au même titre que les groupes prépositionnels étudiés au § 3.1.

### 3.4. La préposition est-elle indispensable à l'intégration de son complément ?

Les deux paragraphes précédents ont attiré l'attention sur des faits qui montrent qu'une 'préposition' n'est pas toujours sélectionnée par une tête externe et qu'elle ne contribue dans ce cas pas à la mise en place des relations syntaxiques dans la phrase. Mais, que la préposition soit, dans l'immense majorité des cas, indispensable à la bonne formation de la phrase est évident ; il suffit, pour s'en convaincre, d'éliminer les prépositions dans un bref alinéa.

Il existe toutefois un certain nombre de cas dans lesquels la préposition semble facultative ; quel rôle y joue-t-elle dès lors ? De tels cas sont illustrés dans (115) à (119) :

- (115) *Le rendez-vous a été fixé au 12 octobre / le 14 septembre.*  
(116) *L'étang est particulièrement beau au matin / le matin.*  
(117) *Le chasseur atteint (à) sa proie.*  
(118) *Géraldine habite (à) Paris / (dans) le Marais.*  
(119) *Il téléphonera (dès) après le repas.*

Dans l'exemple (115) le constituant non introduit par une préposition occupe une autre position structurelle que le groupe prépositionnel : *au 12 octobre* dépend étroitement du verbe comme unité lexicale et remplit une fonction essentielle, tandis que *le 14 septembre* remplit une fonction accessoire, celle de complément temporel situant. Que les deux groupes puissent apparaître conjointement dans la phrase confirme la différence de statut.

Une telle interprétation ne peut être évoquée pour les exemples (116) et (117). Ils illustrent par contre l'existence de différences de sens entre les constructions directes et prépositionnelles. Dans le premier, impliquant deux compléments temporels, le complément direct définit un intervalle

pendant lequel la propriété se vérifie, alors que *à* confère une valeur inchoative au complément. Il en va de même des oppositions au niveau de la complémentation verbale qu'illustre (117). A *atteindre* on pourra d'ailleurs ajouter d'autres verbes comme *applaudir*, *commander*, *consentir*, *réfléchir*, *regarder* ou *viser*. Dans tous les cas, une opposition de sens, parfois nette, parfois plus subtile, mais toujours présente, se manifeste, témoignant du rôle crucial de la préposition. Loin d'infirmier l'hypothèse que la préposition est nécessaire, ces exemples la confirment.

Les deux autres exemples soulèvent plus de problèmes pour l'hypothèse du rôle incontournable de la préposition. Dans l'exemple (118), comportant le verbe *habiter*, la différence entre la construction avec préposition et la construction directe semble bien réduite, à condition toutefois que le verbe conserve son sens de base. Il suffit en effet de passer au sens figuré pour que le contraste redevienne net :

- (120) *L'avenir habite en nous.*  
*Cette croyance les habite.*

La construction directe suggère, comme dans le cas des verbes évoqués ci-dessus, que le complément est entièrement impliqué, alors qu'il ne l'est pas de la même manière dans la construction prépositionnelle. Cette opposition transparait d'ailleurs dans certains emplois du verbe au sens locatif. Une phrase comme

- (121) *Les tisserands habitaient ce quartier.*

laisse entendre que tous les tisserands y avaient leur demeure et qu'aucun autre corps de métier n'y demeurerait ; il semble par ailleurs difficile d'introduire dans cette phrase un adverbe comme *habituellement* ou *parfois*, dont l'interprétation sporadique va à l'encontre de l'implication que véhicule la construction verbale. Or, dans la construction à préposition, de tels adverbes ne posent aucun problème :

- (122) *Les Lombards habitaient quelquefois / souvent dans ce quartier.*

De manière analogue, une phrase comme *Le comte habite (toujours) le château*, suggère que le château sert, dans son ensemble, de demeure, tandis que *dans le château* laisse entendre que d'autres activités peuvent s'y situer ou que d'autres personnes peuvent y habiter. Il convient cependant de noter que le contraste entre la présence et l'absence de préposition n'est pas toujours stable. Il suffit de changer de nom pour qu'une autre répartition s'observe. La combinaison du verbe *habiter* avec des noms comme *rue*, *place* ou *avenue* permet de retrouver en partie l'opposition entre implication partielle et implication totale, puisque (123) est bon et (124) est étrange :

- (123) *Les tisserands habitaient la rue aux Laines.*  
(124) ? *Julien habitait la rue aux Laines.*

Mais on notera que (125) avec la préposition *dans* suggère que le sujet n'a pas son domicile dans la rue :

- (125) *Julien habitait dans la rue aux Laines.*

Pour signaler le domicile d'un particulier, on recourt à (126), qui contient le nom *rue* sans déterminant, mais non une préposition ; *rue* est toutefois peut-être en train de subir un processus de grammaticalisation qui le fait passer de la catégorie nominale à la catégorie préposition (Barbèris 1997) :

- (126) *Julien habitait rue aux Laines.*

Il apparaît donc que l'opposition de la construction directe et de la construction prépositionnelle peut être neutralisée, mais qu'elle subsiste ou peut être activée dans certains cas. Le rôle crucial de la préposition n'est donc pas démenti, même s'il est affaibli.

Le cas du verbe *habiter* n'est pas isolé. Des alternances entre les constructions directe et prépositionnelle s'observent fréquemment dans le cadre du groupe nominal, comme le montre M. Noailly dans son travail sur *Le substantif épithète* (1990) : *l'assurance maladie / l'assurance en cas de maladie* ; *la campagne (de) Chirac* ; *le centre-ville / de la ville*. Ces alternances ne témoignent toutefois pas de l'équivalence systématique des deux constructions. On notera, en premier lieu, que le choix n'est pas toujours disponible : *moulin à vent*, *verre de / à vin*, *armée de terre / de l'air* d'une part et *canapé-lit* ou *l'élément feu (joue un rôle important dans cette oeuvre)* d'autre part le montrent. L'interprétation n'est, en second lieu, pas toujours identique. Ainsi, *un ensemble Chanel* est un type d'ensemble qui ne doit pas avoir été conçu par la maison de ce nom, mais *un ensemble de Chanel* a été créé par cette maison ; de même *un chien de berger* n'est-il nécessairement pas *un chien berger*. En troisième lieu, on notera, à la suite de Noailly (1990), une différence syntaxique : en construction directe, le nom n'est jamais déterminé ; il perd dès lors de son autonomie, entre autres sur le plan référentiel, et il entre ainsi en relation de dépendance envers le premier nom, qui est déterminé. Si la construction prépositionnelle traduit elle aussi une relation de dépendance, elle est obtenue par des moyens syntaxiques. Ici encore, il semble donc qu'il y ait moins d'équivalence que convergence partielle, même si cette dernière est plus massive que dans d'autres secteurs.

L'exemple (119) soulève des questions plus épineuses. La préposition *dès* est facultative et elle semble fonctionner comme un modificateur de degré portant sur *après* ; la combinaison peut être paraphrasée à l'aide de la formule *immédiatement après* et un effet argumentatif peut se développer, comme le signale Ilinski (2000). Un phénomène analogue s'observe dans la combinaison *dès avant*, où la valeur argumentative est plus sensible à cause du contraste entre les deux termes :

- (127) *La presse a été avertie dès décisions dès avant la réunion du conseil.*

Si *dès* a un apport de sens, le terme n'est pas indispensable au même titre que dans les cas évoqués ci-dessus. En plus, *dès* ne fonctionne pas comme tête par rapport à *après* ou *avant* ; les propriétés examinées au paragraphe 2 ne se vérifient pas et c'est au contraire la seconde préposition qui sélectionne *dès*. Ce terme ne fonctionne donc pas comme préposition.

*Dès* n'est pas le seul terme qui fait preuve d'un double fonctionnement, comme préposition et comme 'marqueur' de degré, étiquette descriptive dans l'attente de la discussion sur la systématique des parties du discours au paragraphe 4. Le même double comportement s'observe en effet dans le cas de *jusque* / *jusqu'à* :

- (128) *Il est venu jusque dans la maison / devant l'église.*  
*Il a cherché jusque sous les fauteuils / jusque derrière les rideaux.*  
*Il a cherché partout, jusqu'en Ardenne.*

La discussion a montré que la préposition tête d'un groupe prépositionnel a un apport spécifique dans la structure complexe dont elle fait partie, mais elle a aussi mis en évidence que le contraste entre une construction prépositionnelle et la construction directe peut être neutralisé et elle permet de formuler une nouvelle question : l'opposition fait-elle apparaître un contraste sémantique constant, base pour l'attribution de traits de sens à la configuration syntaxique ? En plus, la discussion de l'exemple (119) a permis de mettre en évidence un fonctionnement a-typique de termes comme *dès* et *jusque*, ce qui constitue un élément important dans le débat sur la flexibilité syntaxique des 'prépositions' (cf. chapitre III. § 1.3.5.).

### 3.5. La préposition et la catégorisation

La préposition en tant que tête de groupe confère à celui-ci le statut de groupe prépositionnel, comme il a été montré au paragraphe 2 ; les grammaires établissent cependant fréquemment une autre équivalence : celle du groupe prépositionnel et de l'adverbe. Cette équivalence catégorielle est fondée non sur les propriétés internes du groupe, mais sur son fonctionnement dans la structure matrice ; elle s'observe principalement lorsque le groupe prépositionnel remplit la fonction de circonstant.

La justification de cette équivalence peut être trouvée dans la commutation, en particulier avec des pro-formes adverbiales telles que les adverbes interrogatifs ; celles-ci servent, en quelque sorte, de têtes de paradigme. Il serait toutefois erroné de considérer que la préposition opère une recatégorisation de son complément en un adverbe de discours. Plusieurs arguments peuvent être avancés contre cette hypothèse. Il faut en premier lieu tenir compte du fait que cette recatégorisation spécifique est liée à une fonction

ou à un ensemble de fonctions. Si la commutation du groupe introduit par *en* avec un adverbe est évidente dans

- (129) *Où as-tu rencontré Jean ? (Je l'ai rencontré) en ville.*

elle n'est pas possible si le groupe prépositionnel remplit la fonction de complément prépositionnel essentiel ou de complément du nom :

- (130) *Une agglomération urbaine consiste en une ville noyau et en un certain nombre de communes périphériques.*  
 (131) *Il a acheté une table en noyer.*

Ce que révèle l'équivalence du groupe *en ville* et de *où ?*, ce n'est donc pas la translation du groupe prépositionnel en un adverbe, mais bien le fait que les deux constituants entretiennent le même rapport avec les autres éléments de la phrase, qu'ils réalisent la même fonction et entrent donc dans le même paradigme fonctionnel. Si l'on accorde une position privilégiée, à l'intérieur de ces paradigmes, aux pro-formes générales qui expriment certaines dimensions fondamentales, il est utile de parler à propos du paradigme fonctionnel qui réalise la fonction de complément de *rencontrer* d'un paradigme adverbial. Dans ce sens, l'on peut également dire que le groupe prépositionnel entre, dans ce cas spécifique, dans un paradigme adverbial, ce qui ne veut pas dire que la préposition est un instrument de translation qui change la catégorie morpo-syntaxique de son complément.

La distinction entre le paradigme fonctionnel et la catégorie morpo-syntaxique des groupes qui le réalisent présente un triple avantage : elle permet d'éviter des assimilations hâtives et peu éclairantes, comme celle du groupe prépositionnel et de l'adverbe, de créer une fausse scission entre les prépositions qui opèrent une adverbialisation et celle qui confèrent le statut d'adjectif au groupe et de préserver, dans une certaine mesure, l'unité de la classe des groupes prépositionnels, envisagée du point de vue des fonctions. Celle-ci semble toutefois devoir être définie de manière négative : les groupes prépositionnels entrent en principe dans des paradigmes fonctionnels non nominaux. Plutôt que de recatégoriser, la préposition décatégoriserait donc son complément le plus typique. Le fait qu'un terme comme *jusqu'à* ne fonctionne plus comme préposition lorsqu'il précède un sujet ou un complément direct vient appuyer cette position, qui rencontre cependant quatre difficultés.

La première a déjà été évoquée : un groupe prépositionnel peut servir de déterminant du nom, tout comme certains groupes nominaux – *un tas de*, *une pincée de* –, mais le paradigme des déterminants n'est pas typiquement nominal. La seconde concerne plus le groupe nominal que le groupe prépositionnel : il s'agit de l'emploi de groupes nominaux dans des paradigmes à dominante adverbiale comme *Il dort le matin* ; *Cela durera quelques minutes*. La troisième difficulté concerne les interpositions évoquées



relatives à l'emploi interpositif ou aux propriétés des 'prépositions' a-sélectives. Ces aménagements portent fondamentalement sur deux points : il s'agit, en premier lieu, d'introduire une forme de flexibilité dans le système des définitions et, en second lieu, de préciser la relation que les définitions syntaxiques entretiennent avec le classement des items lexicaux.

Les diverses propriétés que la définition classique, rappelée au § 1., met en jeu ne découpent en effet pas un ensemble unique de faits ; à plusieurs reprises, il est apparu que certaines propriétés s'appliquent, alors que d'autres sont invalidées ; il en va ainsi de la préposition *à* dans son emploi 'datif' : elle sert de barrière aux extractions, mais n'intervient pas lors de l'inscription du groupe dans un paradigme fonctionnel de type nominal et peut dès lors être typée comme un marqueur casuel. Cette flexibilité n'est toutefois pas généralisée. Il existe d'une part des propriétés fondamentales – l'invariabilité, par exemple – et d'autre part des pôles entre lesquels peuvent se définir des cas intermédiaires.

L'examen ci-dessus permet de définir, semble-t-il, cinq pôles qui permettent de caractériser des comportements syntaxiques spécifiques : la préposition, le marqueur casuel, l'interposition, le coordonnant et l'adverbe. Les propriétés cruciales sont la présence, explicite ou implicite, d'un complément ou son absence, dans le cas de l'adverbe ; le nombre de compléments : un pour la préposition et pour le marqueur casuel, deux pour l'interposition et au moins deux pour le coordonnant, qui en outre ne subordonne ni ne catégorise ; le rôle dans les relations externes : déterminant pour la préposition et absent dans le cas du marqueur casuel.

Les divers items lexicaux, qui partagent la propriété d'être invariable et pourraient de ce fait être qualifiés de particules, peuvent ensuite être caractérisés par leur capacité à adopter un ou plusieurs de ces comportements syntaxiques. *Sans* ne semble fonctionner que comme préposition, alors qu'*avec* peut servir de préposition et, marginalement, de coordonnant et que *jusqu'à* fonctionne tant comme préposition que comme adverbe. Les termes *sur* et *après* joignent à leur fonctionnement comme préposition, celui d'interposition ; dans *commettre erreur sur erreur*, *sur* peut même glisser vers le statut de coordonnant. Les particules invariables ne seraient donc pas, une fois pour toutes et en vertu de leurs propriétés lexicales hors emploi, des prépositions, des coordonnants ou des adverbes, dont les emplois atypiques relèveraient de translations occasionnelles, mais elles seraient dotées d'une double capacité combinatoire : à un premier niveau, les informations lexicales signaleraient quels comportements syntaxiques elles peuvent adopter et, si une complémentarité est prévue, à un second niveau, leur valence spécifique.

Cette solution permet aussi de rendre compte de certains cas particuliers relevés dans la catégorie des adverbes, comme *loin* et *près*, qui s'accompagnent fréquemment de compléments introduits par *de* ou pour le premier aussi par *que* : on peut considérer qu'ils fonctionnent également comme préposition. Elle s'étend en plus aux subordonnants non analytiques, tels que *comme* qui, comme le montre bien Le Goffic (1993), peut entre autres servir d'adverbe :

(140) *Comme c'est beau !*

de préposition :

(141) *Il le considère comme son père.*

et de subordonnant, c'est-à-dire d'intégrateur d'une structure à verbe fini :

(142) *Comme la nuit tombait, ils se sont mis en route.*

Ainsi se dégage une systématique nouvelle, moins rigide, mais plus adaptée aux données, qu'il s'agit toutefois de vérifier d'une part par des analyses de détail et d'autre part par un examen critique des propriétés sémantiques associées aux classes traditionnelles.